



Orientations sur le schéma de déploiement des bornes de recharge électrique / PPE

Régis DESBONNE
Région Guadeloupe





1. Éléments de contexte
2. Consommations énergétiques et émissions CO₂ de la Guadeloupe
3. Objectifs révisés de la PPE Guadeloupe dans les transports routiers
4. Orientations du schéma de déploiement du véhicule propre





1. Éléments de contexte





Cadre réglementaire

- **LTECV du 17/08/15**
 - Instaure les PPE dans les ZNI (annexées à la PPE nationale)
 - Objectifs cadre :
50% EnR_{ef} en 2020 et « autonomie énergétique » en 2030
 - Elaboration, pilotage et suivi (responsabilité conjointe Etat + Région)
 - Mise en œuvre partagée avec les acteurs du territoire (ADEME, EDF, collectivités, développeurs, industriels ...)
- **PPE1, 2016 - 2023** : adoptée par décret le 19/04/17 (JORF du 21/04/17)
- **PPE2, 2019 - 2028** : adoption prévue pour le premier semestre 2020





Orientations prioritaires de la PPE

3 axes de travail majeurs pour assurer la transition énergétique en Guadeloupe :

1. Approfondissement des objectifs de MDE (tertiaire, résidentiel, industrie)
2. Evolution des objectifs de développement des EnR
3. Approfondissement des objectifs transport :

- Transports en commun
- Mobilité propre
- Transformation des filières
- Fiscalité





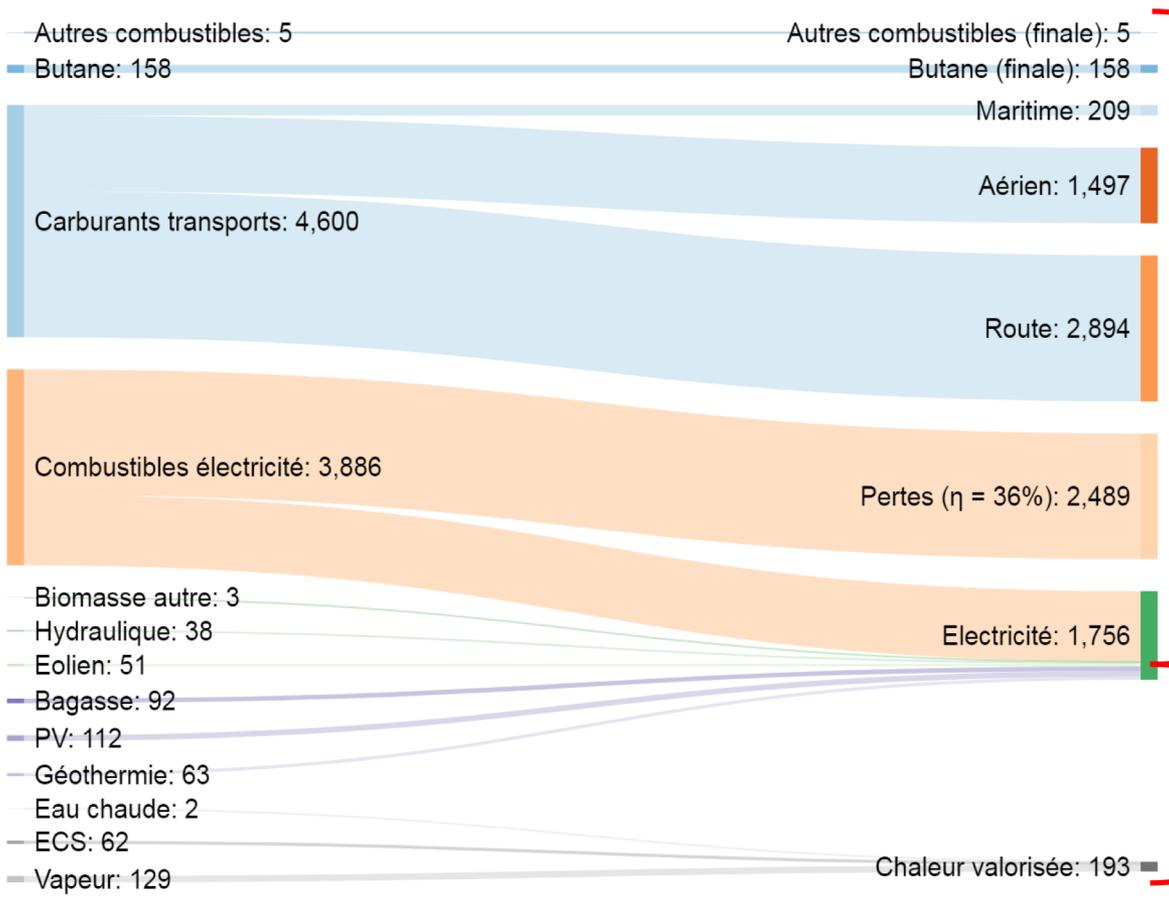
2. Consommations énergétiques et émissions CO₂ de la Guadeloupe





Bilan énergétique 2017

Consommations primaires 2017 : 9 262 GWh
(hors stocks)



Consommations finales 2017 : 6 835 GWh

92%

8%
Dont 20% d'EnR dans la production d'électricité.





Bilan des émissions de CO₂ 2017

Emission de CO₂ dans la production d'électricité : **1381 ktonnes**

Soit : **3,47 tCO₂/hab.**

Emission de CO₂ dans les transports : **1399 ktonnes**

Soit : **3,52 tCO₂/hab.**

Source: OREC





3. Objectifs révisés du projet de PPE 2 de la Guadeloupe dans le transport routier





Objectifs cadres du projet de PPE 2 de Guadeloupe

PPE 2019-2023/2024-2028	
Consommations finales d'énergie Toutes énergies et tous secteurs (hors aérien)	Réduire : -16% en 2028 par rapport à 2015
Transports routiers thermiques	Réduire / substituer : -32% en 2028 par rapport à 2015
Consommations d'électricité Tous secteurs d'activité	Poursuivre la maîtrise, voire la baisse, des besoins à 2028 par rapport à 2015.
Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • 2020 : viser 50% EnR dans les consommations finales (toutes énergies et tous secteurs, hors aérien) • 2028 : installer 516 MW d'EnR supplémentaires par rapport à 2015 (x 5) • 2030 : autonomie énergétique





Objectifs sectoriels de MDE révisés

Secteurs (hors transport aérien)	Année de référence (GWh)	Objectifs de Maîtrise de la Demande d'Énergie par rapport à 2015	
	2015	2023	2028
Transports routiers thermiques	2 876	-332	-928
Véhicule électrique	0	+32	+116
Transports maritimes	173	+24	+24
Résidentiel	800	-13	-41
Tertiaire*	723	-12	-37
Industrie & artisanat	264	-4	-14
Agriculture	2	0	0
Butane	158	-6	-8
Combustibles autres	128	0	0
Chaleur	143	+57	+57
TOTAL	5 267	-259	-863

*Tertiaire privé + services publics + collectivités + éclairage public





Objectifs de MDE dans les transports

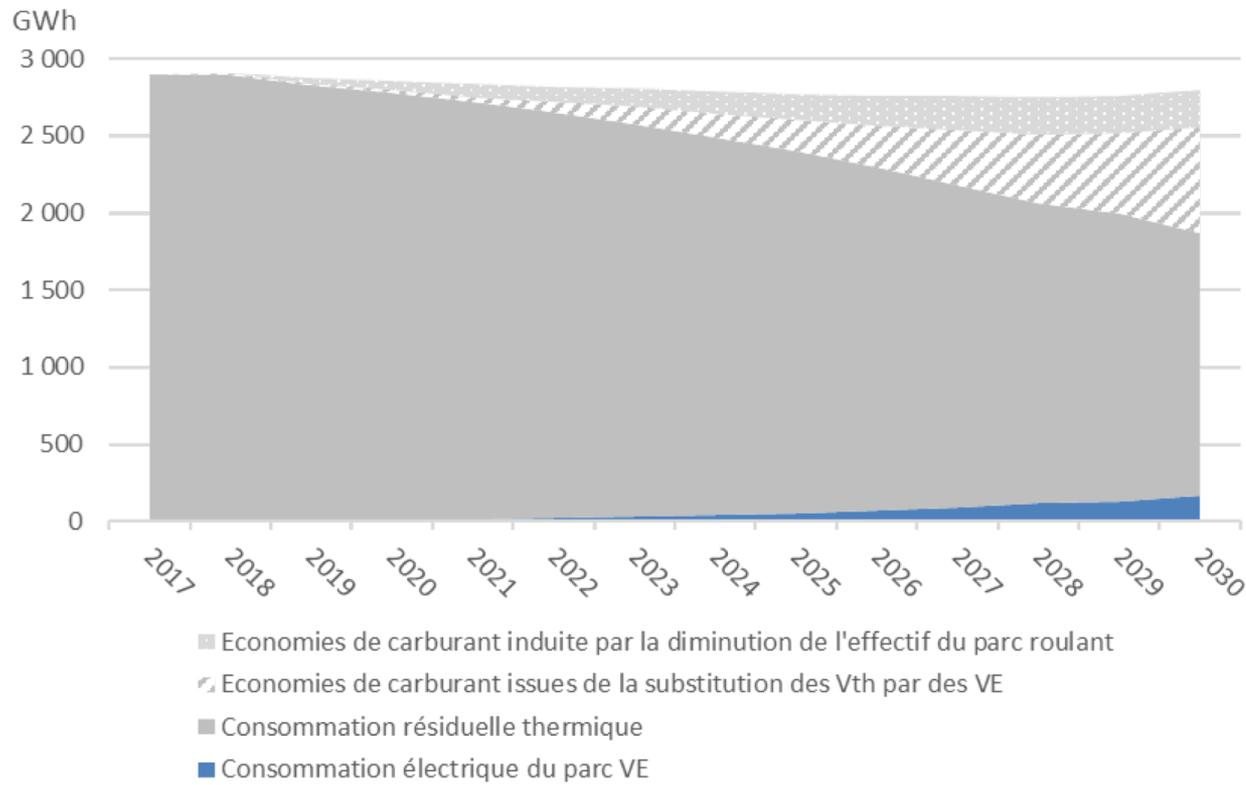
1. Objectif 30% de VE en 2030
2. Déploiement de 200 points de recharges en accès public
3. Etudes avant 2023:
 - Enquête Ménage Déplacement
 - Schéma de Développement du Véhicule Propre
 - Etude sociologique
4. Réflexions sur l'évolution de la fiscalité :
 - Piste : modulation d'OM et OMR
 - Assiette de la TSC (national)
5. Accompagnement : aides, flottes captives ...
6. Structuration de l'offre de mobilité, transports en commun
7. Aménagement du territoire





Objectifs de réduction des consommations d'hydrocarbures

Evolution des consommations d'énergie du parc de véhicules thermiques (Vth) et électriques (VE)



Tendance décroissante de la taille du parc indexée sur les hypothèses INSEE d'évolution de la population à 2040.





4. Orientation du schéma de développement du Véhicule Propre





Axes principaux du schéma

- **Objectifs:**
 - Réalisation d'un schéma régional de développement des infrastructures de recharge de VE/VHR
 - Définition des orientations cadres, un plan d'actions et des recommandations concrètes
 - Caractérisation des impacts
- **Périmètre de l'étude** : l'ensemble du territoire de l'archipel Guadeloupe
- **Cibles** : l'ensemble des moyens et usages des transports terrestres
 - Priorité donnée à l'évolution du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables
- **Partenaires:** ORT, DEAL, ADEME, EDF Archipel Guadeloupe
 - Concertation avec l'ensemble des parties prenantes (EPCI, autorité organisatrice des transports, producteurs d'énergie, acteurs de la filière automobile)





Principales étapes

1. Diagnostic et étude de marché

- Point sur l'offre de mobilité/transport
- Préciser le nombre de points de recharges existants
- Identification des zones à fort potentiel
- Cadrage sur le coût global de possession de véhicule en Guadeloupe et sur les recettes fiscales

2. Scénarisation

- 2 scénarios: tendanciel et volontariste (PPE 2023/2028)
- Résultats attendus: évolution du nombre de VE, impacts sur le besoin en infrastructures, la demande d'électricité, la demande de carburant fossile et les recettes fiscales

3. Schéma régional de déploiement des IRVE

- Les besoins justifiés en infrastructure de recharge
- Les coûts estimatifs d'installation
- L'impact du déploiement des IRVE sur le réseau de distribution et les coûts associés
- Des cartes de localisations proposées des IRVE.





Principales étapes

4. Caractérisation des impacts socio économiques et environnementaux

- Apporter un éclairage prospectif sur les actions à mener au niveau régional sur l'emploi, l'évolution de l'offre de formation, qualité de l'air et les émissions de GES

5. Modèle économique

- Préfiguration d'un modèle économique soutenable et durable pour le service de recharge en Guadeloupe.

6. Plan d'action

- Proposer un plan d'actions permettant d'agir sur les volets opérationnels (techniques, financier, réglementaires, fiscaux) ainsi qu'un cahier des charges pour accompagner le lancement du dispositif.





MERCI DE VOTRE ATTENTION

